GEUDERTHEIM Patrimoine

Un recours contre la démolition de la maison Greder

colombages le plus ancien du village et un des plus anciens de la Basse-Zorn, fait l'objet d'un permis de démolir pour agrandir la surface destinée au futur groupe scolaire. L'associa tion pour la sauvegarde de la maison alsacienne a déposé un recours le 6 mai.

hristian Lorentz, membre de Christian Lorentz, membre de l'association pour la sauve-garde de la maison alsacienne (ASMA), a rencontré le 30 avril e maire Pierre Gross pour plaider la cause de cette maison vieille de 358 ans. Suite à la déclaration du maire, qui affirme qu'il ne changera pas d'avis con-cernant le permis de démolir daté du 13 mars, l'ASMA a déposé un recours au tribunal administratif de Strasbourg le 6 mai

La maison du XVII^e siècle

sur trois travées Michel Knittel, qui a publié plusieurs ouvrages sur la com-mune, dont Geudertheim, la mémoire du passé, a pu démontrer dans une étude de trente pages que cette maison avait bien été bâtic en 1662, comme on peut le lire sur son poteau de pignon.



maison Greder, vouée à la démolition, date du XVII° s. Document remis

Elle a même conservé deux fenêtres « croisées » toujours dotées de leur vitrage d'origine serti au plomb, des pièces de musée selon l'historien local, qui témoignent de la rareté et du caractère unique de cette maison.

« Quant à la structure en chêne, elle est saine car la couverture en bon état assure toujours parfaitement son rôle de protec-

tion; de plus, la maison repsur une cave complète, ce qui l'a préservée de l'humidité. C'est bien la maison du XVII^e siècle sur trois travées qui présente un très grand intérêt historique et architectural », comme le préci-se la note rédigée par des profes-sionnels du bâti ancien de l'AS-

Les spécialistes de l'ASMA esti-

ment que « cette maison ne re présentant qu'une petite partie de la parcelle propriété de la commune, il peut tout à fait être envisage d'y construire un nouveau groupe scolaire tout en conservant ce joyau historique du village. L'édifice du XVII^e siècle pourra être intégré au projet d'école ou être l'objet d'un projet public tout autre (local associatif

see, etc.) [...] Comment pourraiton imaginer qu'un projet de lieu d'enseignement et de culture comme une école fasse table rase d'un édifice patrimonial si rare ' La valeur de cette maison (datée d'«environ 1900» sur la demande du permis de démolir du 14 fé-vrier) avait jusque-là échappé au conseil municipal, qui pourra maintenant adapter son projet en toute connaissance »

« Il v a les fans de foot, de basket, puis de colombages »

Ce qui agace le maire Pierre Gross: « C'est acté, il n'y a pas de discussion possible. Ils ne savent pas de quoi ils parlent. C'est facile de critiquer, de donner des leçons. Il y a les fans de foot, de basket, puis de colombages Nous, on est assez grand pour savoir ce qu'on fait. Ce qu'on fait, c'est d'utilité publique, il s'agit de construire une école. » Et de re-gretter que le projet programmé pour la rentrée 2021 (voir DNA du 9 octobre 2019) ait déjà pris du retard. « Retaper une maison comme ça, ce n'est pas dans notre objectif. Elle est dangereuse, il n'y a pas eu de travaux depuis 50 ans. Il n'y aura jamais la place et maintenir cette maison.

Son déménagement 'aurait aucun sens »

Le maire est par contre prêt à faire démonter la maison, « même si ça coûte un peu plus cher ». « Ce n'est évidemment pas envisageable pour l'ASMA, car la place de cette maison est de rester à Geudertheim, à côté de la mairie », réagit Denis Elbel, vice-président. «D'autant plus que son histoire est parfaitement connue, grâce à l'étude de Michel Knittel qui a livré la généa logie de son constructeur et de ses habitants successifs depuis le XVII^a siècle. Son démenagement n'aurait aucun sens, «

Eva KNIERIEMEN

L'ASMA invite ses adhèrents et sentinelles à sillonner les villages, consulter les demandes de permis sur les panneaux d'affichage en mairie et les affichages sur les propriétés, prendre des photes et envoyer les informations à contact@asma.fr Tout recours

doit être déposé dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage, sous peine de nullité.

EN BREF

GAMBSHEIM Services municipaux

Services municipaux
La mairie est fermée pour l'accueil du public. Depuis le début de la crise sanitaire, tous les services, tant administratifs que techniques, ont continué et continuent de fonctionner, en téléfravail ou dans les locaux de la mairie et sur les espaces extérieurs. Permanence pour tous renseignements au: 03 88 59 75 59 et par mail: mairie@mairie@gambsheim.fr

Veille sanitaire

Une veille sanitaire a été mi-se en place dès le 17 mars par la cellule de crise communale la cellule de crise communale à destination des personnes vulnérables, âgées et isolées qui peuvent se signaler en mairre. Un réseau de solidari-té s'est mis en place (élus, personnel communal et ci-toyens bénévoles) pour pro-poser une aide aux courses alimentaires et pharmaceuti-ques, de l'écoute et du souques, de l'écoute et du sou-tien téléphonique. Cette veille reste active pendant toute la durée de l'état d'ur-gence sanitaire défini jus-qu'au 24 juillet.

Les établissements

Les établissements scolaires et périscolaires A partir du 2 juin. Sur décision du maire, l'école élémentaire III au Rhin rouvrira pour les enfants à partir du 2 juin prochain; les maternelles III au Rhin et Bitzig ne reprendront qu'à la rentrée de septembre.
Depuis le 11 mai, le périscolaire a repris sous une forme

laire à repris sous une forme adaptée aux quelques en-fants scolarisés prioritaire-ment et sera assuré pleine-ment dès le 2 juin.

KILSTETT
Don du sang
Lundi 18 mal. L'amicale des
donneurs de sang de Kilstett
organise une collecte demain
de 16 h à 20 h à la salle de la
Musique et de la Culture. Outre les gestes barrières à respecter (lavage des mains à
l'arrivée, l'EFS fournit un
masque à chaque donneur,
port du masque obligatoire,
distance d'au moins un mètre), pensez à apporter votre
stylo pour rempir le questionnaire médical. La collation sera assurée par l'équipe
de l'EFS.

KOCHERSBERG ET ACKERLAND Plan local d'urbanisme intercommunal

« Ce PLUi ne protège pas le patrimoine »

L'ASMA (association pour la sauvegarde de la maison alsacienne) a déposé un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg le 10 jan-vier 2020 concernant le volet « protection du patrimoine » du PLUi.

a protection du patrimoine est intégrée dans le PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, voté en novembre 2019 par le conseil communautaire du Kochersberg et de l'Acker-land (DNA du 21 novembre «Préserver le patrimoine: une recommandation»). Malgré la promesse du président Justin Vogel que les communes qui n'ont pas encore fait l'inventaire des bâtiments à réserver le feraient, l'AS-MA a déposé un recours contentieux auprès du tri-bunal administratif de Strasbourg le 10 janvier 2020. Cette décision était spécifiquement motivée par la démolition d'une partie d'un corps de ferme à Hurtigheim (lire ci-con-

« On ne va pas lâcher le morceau »

L'ASMA avait fait part au commissaire enquêteur d'un repérage des bâtiments remarquables qui fait défaut (par exemple à Dossenheim-Kochersberg, Gougenheim, Ittenheim, Wintzenheim-Kochersberg ou Wiwersheim), inadapté ou incomplet (comme à Durningen ou Kienheim). Mais l'ASMA ne veut pas en rester à la recommandation de la commission d'enquête « de parfaire son plan patrimoine des communes en l'uniformisant et en y associant les propriétaires concernés »

Ce PLUi ne protège pas

le patrimoine. On ne va pas lacher le morceau », décla-re Denis Elbel, vice-président de l'ASMA. Un recours qui ne sera probablement pas plaidé avant 2021, selon lui « Une fois le conseil communautaire installé en juin, on insistera auprès des communes », promet Justin Vogel. « Certains se sont plus ou moins engagés à le faire, comme Berstett ou Furdenheim. On verra s'ils sont toujours sur la même longueur d'onde », poursuit le président.

A Durningen, « un dénouement heureux » À Durningen, il s'agit d'une maison édifiée à la fin du AVII siècle, probablement la plus ancierne du vil-lage «Le recours en référé suspension, déposé le 10 janvier 2020 et inscrit à l'audience du 6 février, a connu un dénouement heureux », explique Denis Elbel. Dans le cadre d'une réunion de concer

La maison à droite ne sera finalement pas

ge qui ne présente pas d'intérêt particulier », pour-suit le représentant de l'ASMA.

À Hurtigheim, un corps de ferme démoli

organisée par Gabrielle Fiacre, maire de Durnin

gen, le 27 janvier, les arguments de l'ASMA ont finalement convaincu le pétitionnaire de renoncer

à son projet de démolition-construction. Un arrêté d'annulation du permis a aussitôt été pris par la

commune et communiqué au tribunal, qui a rendu une ordonnance de non-lieu à statuer « La maison

est sauvée et tout projet futur pourra éventuelle-ment se faire uniquement en lieu et place de la gran-

A Hurtisheim, dans la rue Principale, un corps de ferme a été rasé à l'automne après un permis de construire va-lant démolition, instruit selon les dispositions de l'ancien PLU de la commune et accordé deux mois avant l'approbation du PLUi, le plan local d'urbanisme intercommunal. La commune avait classé en 2018 tous les grands corps de ferme en type 3 (démolition autorisée, mais reconstruction à l'identique ou dans la volumétrie initiale, en respectant les implantations dominantes des bâtiments existants). Le classement en type 2 (démolition interdite, mais pouvant faire l'objet de trayaux ne modifiant pas l'aspect général) se justifiait, selon l'ASMA, par la remarquable unité architecturale de la rue principale du village, qui compte notamment deux corps de ferme voisins rebătis en 1903 et 1905 en style Ju gendstil, très rares dans le Kogenustii, tres rares dans le Ro-chersberg. « Le maire de Hur-tigheim aurait pu opposer à cette demande de permis un sursis à statuer parfaitement justifié, puisqu'il l'avait classé 3 et que les dimensions du futur immeuble excè-

dent les dimensions de la



Le porche et l'ancienne porcherie ont été rasés mais la maison d'habitation est restée, DR

estime Denis Elbel. L'ASMA n'a pas pu introduire de recours contentieux faute

d'avoir été informée à temps. Certes, la maïson d'habitation a été épargnée et rénovée « J'étais même étonné du résultat. Du coup, on voit la jolie maison avec son balcon de-puis la rue », estime le maire Jean-Jacques Ruch, qui souligne que dans la rue Principale de Hurtigheim, tous les bâti-ments ne sont pas alignés. « Il a des jardinets, des murets ». Un avis que l'ASMA ne partage pas : « Il est inacceptable qu'un corps de ferme soit dé-

moli pour y construire un immeuble qui va de toute évidence porter atteinte au caractè ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainqu'à la conservation des perspectives monumenta-les », pour reprendre les termes de l'article 2.6 UA du

« Un massacre patrimonial » Denis Elbel qualifie la destruction de « massacre patri-monial », « La grange datée monial ». « La grange datée de la fin du XIX° ou du début du XXº, en très bon état, cons

truite en petites briques pleines, linteau du portail cintré, il aurait été très facile d'y aménager quatre logements indé-pendants ». À la place, un immeuble de huit logements est prévu, nombre que le maire a pu réduire de deux. Mais la cage d'escalier avec terrasses modernes » déià accolées à la maison à colombages rénovée laisse imaginer le pire.

« Si vous imposez trop de règles, vous récupérez des ruines »

« Si les contraintes sont trop « Si les contraintes sont trop importantes, personne n'achètera une aussi grande propriété avec une maison à l'abandon depuis 50 ans », estime le maire. « Dans le villa-ge, il y a de très belles fermes entretenues mais je ne peux imposer de travaux à personne. Il faut donner la priorité au dialogue », ajoute celui qui ne compte pas réviser son in-ventaire du patrimoine du village. « Je n'ai pas de sous à distribuer. Si vous imposez trop de règles, vous récupérez des ruines.» Une discussion qui va certainement se poursuivre au sein du futur bureau des maires de la communauté de communes.